



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Commerce extérieur

Question écrite n° 29193

Texte de la question

Reponse. - Les échanges de produits laitiers entre laiteries paraissent une pratique commerciale habituelle d'opérateurs soucieux d'assurer le fonctionnement de leurs installations de transformation à un niveau suffisant d'activité et l'approvisionnement convenable et régulier de leurs clients, à l'intérieur du pays ou à l'exportation, dont les besoins ne suivent pas la variation saisonnière de la production laitière. Ces échanges entre laiteries existaient avant la mise en place du régime de maîtrise de la production laitière, qui a cependant contribué à accentuer cette pratique dans la mesure où les producteurs en situation de dépassement sont conduits à freiner leur production pendant les mois traditionnellement les plus creux. Les droits à produire du lait des pays de la Communauté et des laiteries étant strictement limités, depuis 1984, c'est de cette manière, dont il ne faut pas sous-estimer les contraintes, que les entreprises peuvent répondre à la demande de leurs clients étrangers.

Texte de la réponse

Reponse. - Les échanges de produits laitiers entre laiteries paraissent une pratique commerciale habituelle d'opérateurs soucieux d'assurer le fonctionnement de leurs installations de transformation à un niveau suffisant d'activité et l'approvisionnement convenable et régulier de leurs clients, à l'intérieur du pays ou à l'exportation, dont les besoins ne suivent pas la variation saisonnière de la production laitière. Ces échanges entre laiteries existaient avant la mise en place du régime de maîtrise de la production laitière, qui a cependant contribué à accentuer cette pratique dans la mesure où les producteurs en situation de dépassement sont conduits à freiner leur production pendant les mois traditionnellement les plus creux. Les droits à produire du lait des pays de la Communauté et des laiteries étant strictement limités, depuis 1984, c'est de cette manière, dont il ne faut pas sous-estimer les contraintes, que les entreprises peuvent répondre à la demande de leurs clients étrangers.

Données clés

Auteur : [M. Desanlis Jean](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29193

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1987, page 4476

Réponse publiée le : 7 mars 1988, page 993